

Concours littéraire *choisir* pour jeunes écrivains

RÈGLEMENT

Genève, novembre 2019

Art. 1 Préambule

Dans le cadre de la célébration de ses 60 ans, la revue culturelle *choisir* organise un concours de nouvelles en langue française pour jeunes écrivain-e-s.

Art. 2 Catégorie

Le concours est ouvert à tout-e jeune écrivain-e jusqu'à 35 ans de langue française, suisse ou habitant en Suisse.

Art. 3 Condition de participation

Chaque auteur-e doit avoir 35 ans ou moins, être Suisse ou habitant en Suisse, et ne pas avoir été publié-e plus d'une fois à compte d'éditeur. Il ou elle déposera une œuvre originale et inédite en français qui ne devra pas avoir été éditée, ni diffusée en entier ou en extraits, avant la publication des résultats du concours. Il est précisé que chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois, avec un seul texte et une seule adresse postale ou courriel.

Art. 4 Thème et mise en forme

Sur le thème du « **choix** », la nouvelle proposée au concours doit compter 15'000 caractères (pas moins de 14'000 et pas plus de 15'000, espaces et ponctuation compris).

Elle doit comporter un titre et une numérotation de page. Elle **ne doit pas être signée** en bas de page par l'auteur-e.

Art. 5 Délai d'envoi

Le délai d'envoi des textes est fixé au 15 mars 2020.

Art. 6 Envoi des textes

L'auteur-e transmettra à la rédaction de *choisir* une copie de sa nouvelle dans une enveloppe portant le titre de la nouvelle et un pseudonyme de référence de son choix. Il ou elle enverra également dans une autre enveloppe fermée un CV portant le même pseudonyme de référence. Le fichier contiendra:

- ses nom(s) et prénom(s)
- son adresse postale complète
- son numéro de téléphone
- son adresse de messagerie
- sa date de naissance
- le titre de sa nouvelle
- une courte biographie le-la présentant.

La nouvelle peut aussi être transmise sous forme électronique WORD ou PDF, A4, pages numérotées, en pièce jointe, à l'adresse: redaction@choisir.ch. Le titre du fichier joint sera alors le pseudonyme choisi. Le CV sera également transmis en pièce jointe.

L'adresse postale d'envoi est:

Revue *choisir*
Avenue du Mail 14b
1205 Genève

Art. 7 le jury

Le jury est composé de 5 membres du monde de l'édition, des médias et du livre. Les travaux du jury sont confidentiels. La rédaction organisatrice du concours respecte l'anonymat des auteurs jusqu'à publication du Palmarès.

Art. 8 Proclamation des résultats

Le Palmarès du présent concours sera révélé lors d'une cérémonie qui se tiendra en juin 2020. Le lieu exact sera révélé en temps voulu. Les lauréats seront invités personnellement. Les nouvelles primées feront l'objet d'une publication.

Art. 9 Palmarès et prix

Les 15 meilleures nouvelles seront publiées dans un recueil coédité par la revue *choisir* et les éditions Slatkine. Certaines seront également publiées dans la revue *choisir*, dans l'une de ses éditions de 2020 et de 2021.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne pas publier de recueil des nouvelles, si la qualité des textes reçus n'est pas jugée suffisante par le jury.

Art. 10 Publication

La sortie du recueil de « nouvelles » est prévu lors du Salon du livre de Genève qui se tient du 28 octobre au 1^{er} novembre 2020, avec un lancement en présence des auteurs primés.

Art. 11 Droits de reproduction

Dans le cas de la sélection de sa nouvelle, l'auteur-e autorise implicitement la publication de cette dernière par les organisateurs du concours, sous forme imprimée et électronique, et lui en cède les droits.

Art. 12 Dispositions finales

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury du concours.

Pour tout renseignement complémentaire

redaction@choisir.ch

